

Afrique : les IFIs soufflent le chaud sur les ENR

Par Marie Bouvet-Guiramand, associée, et Victor Grandguillaume, counsel, Gide

En 2017, 620 millions de personnes en Afrique Sub-Saharienne - soit près des deux-tiers de la population - n'avaient toujours pas d'accès à l'électricité. Si le taux d'électrification a progressé, il n'en demeure pas moins insuffisant pour faire face au rythme très élevé de la croissance démographique du continent. Pourtant, les besoins énergétiques augmentent de manière exponentielle : depuis le début des années 2000, la demande énergétique en Afrique Sub-Saharienne a enregistré une croissance de 45 %.

Pour répondre à ce défi, le développement des énergies renouvelables a été identifié comme pouvant former la base d'un nouveau modèle de développement, du fait notamment du potentiel élevé de ressources renouvelables (selon les pays, en biomasse, géothermie, hydroélectricité, énergie photovoltaïque ou éolienne) et de la réduction actuelle des coûts des technologies associées à la production de ces énergies. En outre, la réduction actuelle des coûts des solutions de stockage d'électricité et l'évolution technologique des mini-réseaux devraient rendre possible une multiplication des projets de production décentralisée (*distributed energy*) qui sont particulièrement adaptés à des territoires sur lesquels la fragilité des réseaux rend délicate une augmentation substantielle de la part des énergies renouvelables intermittentes.

De ce fait, les initiatives menées par les Institutions Financières Internationales ("IFIs") visant à promouvoir leur développement se multiplient, non seulement en mobilisant des financements disponibles pour le développement de projets dans le domaine renouvelable, mais également en fournissant la capacité institutionnelle et la crédibilité pour permettre d'attirer des financements privés internationaux. Les IFIs jouent notamment un rôle central pour accélérer le développement des projets d'énergie renouvelable et pour promouvoir leur financement.

1. Accélérer la phase de développement de projets

Le temps nécessaire à l'octroi des licences, autorisations et permis par les autorités publiques constitue souvent un frein au développement des projets dans la mesure où chaque Etat dispose de ses propres procédures, lesquelles sont parfois longues et complexes. En outre, les cadres réglementaires nationaux doivent souvent être adaptés pour permettre le développement des nouvelles formes de production d'énergies, notamment intermittentes ou décentralisées.

Certaines initiatives, notamment dans le secteur photovoltaïque, ont pour objectif de réduire ces difficultés liées aux aspects réglementaires et contractuels : l'initiative "Scaling Solar", développée par la Société Financière Internationale (SFI), combine par exemple un financement initial aux Etats hôtes (afin de permettre le financement du développement initial du projet), un audit réglementaire en amont avec les gouvernements afin de préciser le régime réglementaire applicable et de faire bénéficier les partenaires privés potentiels de ses conclusions, et une approche standardisée et pragmatique de la documentation contractuelle. Cette approche vise à permettre aux partenaires privés de réduire le montant de l'investissement initial et la durée nécessaire au développement d'un projet.

D'autres initiatives, comme le projet "Solar Energy Standardisation Initiative" lancé en 2016 par Terrawatt Initiative (TWI) et l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), ont pour objectif de réunir des représentants du secteur public et du secteur privé pour contribuer à la standardisation de la documentation contractuelle nécessaire à la mise en place des projets photovoltaïques, réduisant d'autant le temps nécessaire à sa négociation.

Par ailleurs, l'accompagnement des autorités publiques impliquées est crucial pour accélérer le développement des projets concernés. En effet, l'accompagnement technique et juridique des équipes impliquées sur un projet, à la fois au niveau des Gouvernements ou des équipes dédiées, et au niveau des sociétés de production d'énergie responsables de l'implémentation du projet, permet de faciliter l'avancée des négociations des principaux documents du projet, tout en s'assurant une meilleure défense des intérêts des parties publiques concernées. En ce sens, l'intervention, des multilatéraux, et notamment de la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF) (du groupe Banque Africaine de Développement), permettent de faciliter l'émergence des projets, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.

Sur les auteurs



Marie Bouvet-Guiramand, associée de Gide, spécialisée en financement de projet, conseille les différents acteurs des projets d'infrastructures et d'équipements publics. Elle intervient sur la structuration du projet, la construction de l'offre, la négociation des accords et la mise en œuvre avec le suivi des phases de construction et d'exploitation. En France, Marie est intervenue sur la plupart des projets de PPP et concessions des 15 dernières années. A l'étranger, elle accompagne les administrations ou les sponsors dans leurs projets de concessions ou BOT dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie, des déchets et de l'eau en Afrique, Europe de l'Est et Asie.



Victor Grandguillaume, *counsel* de Gide, est spécialisé en financement de projet dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et ressources naturelles. Il intervient sur des projets de centrales électriques thermiques et renouvelables, et des projets d'infrastructures et miniers. Il conseille des sponsors, des institutions financières et des autorités publiques dans le cadre de leurs projets à l'étranger et a développé une expertise particulière dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique.

2. Promouvoir le financement

En parallèle des initiatives mises en œuvre pour accélérer la phase de développement des projets, les IFIs maintiennent une activité de financement très importante. Grâce aux conditions qu'elles sont en mesure d'offrir, les Etats et les développeurs de projets d'énergie renouvelable peuvent boucler le tour de table financier, tout en maintenant le coût global du projet dans des limites acceptables. Les IFIs mettent régulièrement en place des structures de financement "panachant" des prêts consentis aux Etats ou aux développeurs, ainsi que des aides non-remboursables.

Ainsi, les bailleurs de fonds traditionnellement actifs en Afrique allouent des montants de financement notables. Par exemple, la banque de développement allemande KfW a apporté 175 MUSD à l'agence marocaine MASEN pour le financement du programme solaire Noor I (177 MW) la SFI (Groupe Banque Mondiale) est le principal financeur de la centrale hydroélectrique de Nachtigal

Amont (420 MW) développée par EDF au Cameroun.

Des programmes spécifiques aux énergies renouvelables ont également été mis en place. Avec le programme Sunref (Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance), l'Agence française de développement (AFD) a mis en place en 2014 une ligne de crédit verte d'un montant de 30 MEUR permettant aux banques locales d'octroyer des financements au secteur privé pour appuyer les investissements d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest. De même, la BAD est l'une des agences d'exécution des Fonds d'investissement climatique (FIC). Créés en 2008, les FIC disposent d'une enveloppe de 8,3 milliards USD, utilisable sous forme de dons, prêts concessionnels, instruments d'atténuation des risques. Quant à la BEI, elle mobilise à la fois ses ressources propres et celles de l'Union européenne, notamment le Fonds Fiduciaire UE-Afrique pour les Infrastructures (FFUEAI).

D'autres IFIs se sont également tournées vers le continent africain pour accompagner sa croissance.

C'est notamment le cas de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) qui a étendu ses activités à l'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc et Egypte) à partir de 2011. La BERD a ainsi récemment octroyé, avec Proparco, un financement total de 116 MUSD pour deux centrales photovoltaïques d'une puissance unitaire de 50 MW qui seront réalisées dans le complexe solaire de Benban, situé dans la province d'Assouan en Haute-Egypte, dont la puissance totale prévue est de 1,8 GW.

L'importance et la variété des initiatives tournées vers le développement des énergies renouvelables en Afrique démontre l'intérêt des IFIs et également des développeurs privés en ce qui concerne ce secteur. En effet, le succès de l'exploitation du potentiel énergétique des Etats africains dans les années à venir sera l'un des vecteurs essentiels du développement économique et humain du continent. Il nous reste à utiliser les outils qui sont ainsi mis à notre disposition pour permettre la mobilisation des ressources renouvelables des pays africains et ainsi accompagner leur développement durable. ■